



**Taussac**  
— la —  
**Billière**

# CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2021

---

L'an deux mille vingt et un, le 20 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard VINCHES, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BOISSERON Samuel, CAUQUIL Christiane, CORBEIL Carine, MARTIN Mark, MAS Serge et VINCHES Bernard

Absents avec pouvoir : POUJOL Jean-Jacques (pouvoir à Bernard VINCHES)  
ROUAUD Magali (pouvoir à Carine CORBEIL)

Absents excusés : BUTHION Patricia, CHAUVIN Fabienne.

Date de convocation du Conseil : Le 13/12/2021.

Secrétaire de séance : Christiane CAUQUIL.

## **APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22.11.2021**

Le compte rendu n'appelant aucune remarque est adopté à l'unanimité.

## **CONTRAT D'ENTRETIEN CAMPANAIRE DANS LES EGLISES**

Le maire informe le conseil qu'il serait nécessaire d'avoir un suivi régulier des systèmes campanaires dans les 4 églises de la commune afin d'en assurer la sécurité et le bon fonctionnement.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition de la Société CAMPA pour 474€ par an et autorise le maire à signer le contrat qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **2021-041 OUVERTURE DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LES BUDGETS 2022, COMMUNE ET EAU-ASSAINISSEMENT**

Le maire expose que vu l'article L1612-1 alinéa du CGCT l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après délibération, le conseil à l'unanimité décide d'ouvrir ces crédits en attente des votes du budgets 2022.

## **2021-042 BAIL EMPHYTHEOTIQUE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNE GRAND ORB POUR LE TERRAIN DU QUAI DE TRANSFERT DE LA VEYRASSE**

Le maire expose au conseil qu'un bail avait été signé en 2004 avec le SICTOM DE LA HAUTE VALLEE D'ORB sur le site du quai de transfert de la Veyrasse.

La communauté de commune Grand Orb souhaitant faire des travaux de modernisation du site a souhaité reprendre ce bail à son nom après avoir cadastré l'emprise du quai.

Le projet de bail emphytéotique établi par Maître ESTEVE est présenté au conseil qui l'accepte à l'unanimité moyennant un loyer de 15 000 € par an, indexé sur l'indice des loyers et autorise le maire à le signer.

## **2021-043 APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 26.11.2021**

Le maire expose au conseil que le 26 novembre 2021, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie pour présenter son rapport conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Il donne lecture du rapport qui lui a été communiqué.

Deux points sont à approuver :

- La modification du règlement d'évaluation des charges des documents d'urbanisme
- Le reversement dérogatoire des recettes d'IFER aux communes de Joncels et le Bousquet d'Orb.

Le maire rappelle que ce dernier doit être validé en application du IV de l'article 1609 nonies C du code CGI.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 26 novembre 2021.

#### **2021-044 ENGAGEMENT DE DEMANDER LE CLASSEMENT DES TERRAINS AD209 ET 258 LA VEYRASSE EN ZONE NPV DANS LE PLUI EN COURS D'ELABORATION**

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prendre l'engagement de solliciter le classement des 2 parcelles communales en zone NPV dans le futur PLUI afin de poursuivre l'étude de faisabilité du parc photovoltaïque.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal s'engage à solliciter le classement des parcelles AD 209 et 258 en zone NPV lors du zonage du PLUI.

#### **2021-045 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR CESSION DE TERRAIN DU « BASSIN RESERVOIR » ET « RUE DE LA MAIRE » à L'ORTE**

Le maire rappelle qu'une promesse de cession de l'euro symbolique avait été faite par Martine MAS-CHANOIR sur les parcelles cadastrées AC 163 de 92ca (réservoir eau potable de l'Orte) et AC 610 de 6ca (angle de la rue de la Mairie).

Par Geneviève MAS-OLIVERO sur la parcelle AC 608 de 85ca (partie de la rue de la Mairie).

En contrepartie la commune s'engageant à faire cadastrer à ses frais un chemin de service qui traverse leurs propriétés respectives.

Il y a lieu de régulariser cette situation, notamment en égard à la DUP de la source de la Combe qui ne pourra aboutir sans la propriété du bassin réservoir.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer ces achats pour l'euro symbolique par l'intermédiaire de Maître PUIG notaire à Lamalou les bains et autorise le maire à signer l'acte d'achat pour le compte de la commune.

#### **2021-046 AUTORISATION DE SERVITUDE DE VOIRIE ET RESEAUX SUR LE CHEMIN DES VIGNEAUX A TAUSSAC**

Le maire rappelle au conseil municipal que l'emprise du chemin des vignes à TAUSSAC a été cédée gratuitement à la commune par certains propriétaires et de fait se retrouve dans le patrimoine privé de la commune.

En attendant le classement dans le domaine public, il y a lieu d'accorder une servitude de voirie et de réseaux aux parcelles riveraines.

Après délibération, le conseil à l'unanimité accepte de créer ces servitudes en attendant le classement de cette voie en voirie publique de la commune.

#### **2021-047 DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL**

A la suite de la vente du terrain communal à TAUSSAC, il y a lieu d'effectuer une décision modificative sur le budget communal en investissements afin d'en affecter le produit.

Décision validée à l'unanimité.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Christiane CAUQUIL, 1<sup>ère</sup> adjointe, informe le conseil que la distribution des paniers aux aînés et des goûters aux enfants scolarisés est en cours.
- Serge MAS, 2<sup>ème</sup> adjoint, informe le conseil que les arbres offerts par le département sont en cours de plantation sur la commune. Il demande aux conseillers de réfléchir aux besoins pour l'attribution 2022.

Il précise que des devis vont être demandés pour la réfection de la toiture de l'ancienne école de TAUSSAC, travaux qui pourraient faire l'objet du programme « voirie et patrimoine 2022 ».

- Il est évoqué le problème d'abandon des bacs à déchets sur la voie publique. Une minorité de personnes irrespectueuses nuit à la salubrité et à la propreté de nos villages. Une action va être mise en place en partenariat avec Grand Orb avec sanctions à la clé.

- Le locataire du logement communal de La Billière sollicite l'autorisation d'installer un poêle à bois dans l'appartement. Autorisation accordée avec les normes de sécurité liées à ce système de chauffage.
- Un conseiller évoque la possibilité d'étendre le goûter des enfants aux plus petits non scolarisés ; pas d'objection mais cela doit passer par un recensement préalable rigoureux. Une habitante de La Bourbouille a présenté une demande préalable de projet COB CONSTRUCTION avec photos à l'appui. Le conseil municipal après avoir pris connaissance du projet n'est pas favorable à ce type d'architecture non adapté au style local.
- Un conseiller fait part du manque de puissance électrique à l'église de La Billière. La commune n'étant pas titulaire du contrat ENEDIS fera éventuellement les démarches après accord de celui-ci.
- La réflexion sur l'extinction nocturne partielle de l'éclairage public se poursuit. Les conseillers souhaitent connaître l'avis des habitants sur le sujet avant de prendre une décision. Un sondage va être réalisé.
- Conformément aux recommandations du projet et compte tenu des conditions sanitaires, la cérémonie des vœux est annulée.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 19h30.

Le Maire  
Bernard VINCHES



